



## **AVIS PUBLIC**

### **Séance du conseil municipal de janvier à huis clos**

Conformément aux règles de la Santé publique en vigueur, la rencontre du conseil municipal du 18 janvier 2022 à 19H30 se tiendra à huis clos.

Les citoyens qui souhaitent adresser une question aux membres du conseil sont invités à faire parvenir celle-ci par courriel à [dg@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:dg@st-stanislas-de-kostka.ca) avant 13 :00 le jour du conseil.

Les citoyens qui veulent assister virtuellement aux délibérations du conseil doivent signifier leur intérêt auprès de la direction générale. Un lien vous sera partagé.

Le projet d'ordre du jour pourra être consulté sur le site web de la municipalité à compter du vendredi 14 décembre 2022.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka ce 12 JANVIER 2022

Éric Beaulieu  
Directeur général et secrétaire-trésorier